



Procès Verbal du  
Conseil d'Etablissement  
du jeudi 22 novembre 2007

**Membres présents :**

Le Conseil d'Etablissement a été convoqué par lettre en date du mardi 18 septembre 2007.

Présents : 16/19

Votants : 15

Membres excusés : Madame DUBOC Sandra, Consule de France ; Madame LIMAM, Représentante de l'UFE ;  
Madame FAWAZ Loubna, excusée remplacée par M. LEMRABOTT, suppléant.

Membres absents : Madame MANDIRAC Eve

Le quorum fixé à 10 est atteint.

(Cf. annexe n°1 : liste d'émargement)

**Ordre du jour :**

- 1/ Présentation, installation et fonctionnement du nouveau Conseil d'Etablissement
- 2/ Procès verbal du Conseil d'Etablissement du 1/10/2007 : *vote*
- 3/ Mise en place des différentes commissions : Conseil de discipline, CVL
- 4/ Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne, Conseil d'Ecole et Conseil Pédagogique : *information*
- 5/ Présentation des plans d'évacuations et de sécurité de l'établissement : *information*
- 6/ Projet d'Etablissement : présentation du Programme d'Actions 2007-2008 : *vote*
- 7/ Questions diverses à déposer

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Sylvie LE BRAS-LESTREMAU

Yvan SCHMITT

## 1/ Présentation, installation et fonctionnement du nouveau Conseil d'Établissement :

Monsieur le Proviseur présente la **composition** en trois tiers du Conseil d'Établissement :

- un tiers pour les utilisateurs (3 parents et 2 élèves)
- un tiers pour les personnels (4 enseignants et 1 représentant des personnels non enseignants)
- un tiers pour l'institution (le Représentant du SCAC, le Proviseur, le Gestionnaire Comptable, le Proviseur Adjoint et la Directrice de l'école primaire).
  
- s'ajoutent 4 personnalités qualifiées, à savoir, la Conseillère élue à l'Assemblée des Français à l'Étranger, les représentants de l'UFE et de l'ADFM et la Consule. Ces personnalités qualifiées choisies pour leurs compétences particulières et/ou leur représentativité participent aux débats mais ne peuvent prendre part aux votes.

Monsieur le Proviseur félicite les nouveaux membres pour leur élection et apporte les précisions suivantes :

- élection des parents : 1 liste en présence (APELF) taux de participation aux élections : 12,87%
- élection des personnels enseignants : 1 liste en présence, taux de participation : 66,87%
- élection des personnels non enseignants taux de participation : 1 liste en présence, taux de participation : 61,53 %
- élection des représentants des élèves selon 2 modes de désignation :  
1 élève élue en AG des délégués, (taux de participation 78,26 %)  
1 élève qui est le vice président du CVL (texte 28/09/2006)

La durée du mandat des membres du CE est d'une année.

Le Conseil d'Établissement représente le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, il est compétent pour tout ce qui concerne la pédagogie et la vie éducative de l'établissement (mais ne saurait se substituer à l'Agence dans les domaines qui lui sont propres).

C'est au sein du CE que sont adoptés le projet d'établissement, le règlement intérieur, le calendrier scolaire et les horaires de l'établissement dans le respect des textes en vigueur

Le Conseil émet un avis sur les propositions d'évolution des structures, la carte scolaire, le tableau des emplois, les activités des associations, la formation continue, le fonctionnement de la vie scolaire...

Le Conseil peut à son initiative ou à la demande du chef d'établissement donner son avis sur toutes les questions intéressant la vie de l'établissement.

Monsieur le Proviseur expose quelques règles de fonctionnement :

Le Conseil d'Établissement est réuni au rythme normal de 4 réunions par année scolaire (soit une en septembre, novembre, février, puis mai).

Le délai de convocation est de 10 jours (ce délai pouvant être réduit à 3 jours en cas d'urgence).

Concernant le vote, le principe est le vote à main levée, cependant le vote secret est de droit dès lors qu'un membre du conseil le demande.

Les questions diverses sont traitées sous réserve du respect des délais mentionnés, qu'elles ne nécessitent pas une consultation de la part des représentants et qu'elles ne revêtent pas un caractère d'importance nécessitant une préparation ou une discussion préalable, auquel cas elles seraient inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'Établissement suivant.

Le Conseil ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents est égal à la majorité des personnes ayant voix délibérative (si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion est organisée entre 8 et 15 jours suivants avec une délibération à la majorité simple quelque soit le nombre de membres présents).

## 2/ Procès verbal du Conseil d'Établissement du 01/10/2007 : vote

Il est remarqué que de nombreux membres du Conseil sont nouvellement élus et n'ont pas assisté au CE du 1<sup>er</sup> octobre. Le PV ayant fait l'objet d'un affichage, et aucune remarque n'ayant été transmise par des membres « sortants », le PV est soumis à l'approbation des membres du Conseil.

La proposition est soumise à l'avis des membres du Conseil d'Établissement

Votants	Pour	Contre	Abstention
15	10	0	5

*Le Conseil d'Établissement émet un avis favorable.*

### **3/ Mise en place des différentes commissions : Conseil de Discipline, CVL**

La circulaire du 19 octobre 2004 précise la composition du **Conseil de Discipline** :

- pour l'administration : le chef d'établissement, l'adjoint du primaire ou du secondaire, 1 CPE (1 surveillant au LFTM en l'absence de CPE), le gestionnaire
- 5 représentants des personnels : 4 enseignants (élus au sein des membres titulaires ou suppléants) et 1 non enseignant
- 5 représentants des usagers : 3 parents (élus au sein des membres titulaires ou suppléants) et 2 élèves

Les différents représentants sont invités à communiquer sous quinzaine à Monsieur le Proviseur, les noms des titulaires et suppléants désignés pour siéger au Conseil de Discipline.

Monsieur le Proviseur rappelle la composition du **Conseil des délégués à la Vie Lycéenne** :

10 élèves (7 élèves élus par l'ensemble des lycéens et 3 élèves élus par l'assemblée générale des délégués) et 10 adultes (ayant voix consultative) ainsi que le fonctionnement du CVL.

Le Conseil entérine la proposition de composition du CVL pour les adultes :

- pour les enseignants : Mme Sjollema, M. Bendjeddou, M. Fournier, M. Stephan
- pour les non enseignants : Mme Abdellahi, Mme El Hamed, M. Diagana
- pour les parents : Mme Grebert et Mme Touroff

### **4/ Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne, Conseil d'Ecole, Conseil Pédagogique**

Monsieur le Proviseur-adjoint présente un bref compte-rendu du CVL qui s'est déroulé le 19/11/07.

Madame la Directrice du Primaire présente un bref compte-rendu du Conseil d'Ecole qui s'est déroulé le 24 octobre, présentant notamment les modifications du règlement intérieur.

Un Conseil Pédagogique a été mis en place pour permettre un travail en commun sur des thèmes transversaux, la réunion du 22/11/07 a notamment été consacrée à l'élaboration d'une grille de validation des compétences du B2i niveau collège.

### **5/ Présentation des plans d'évacuation et de sécurité de l'établissement**

Monsieur le gestionnaire comptable rappelle le principe des deux types d'alertes instaurés dans l'établissement : une alerte incendie (sonnerie avec rassemblement des élèves dans différents points des cours de récréation) et une alerte de type explosif (consigne donnée par porte voix par un des membres de la direction avec rassemblement des élèves sur le campus et le plateau sportif).

Un exercice d'évacuation s'est déroulé pour ce premier trimestre en 2 parties :

- une première phase de reconnaissance du signal sonore et d'explication des consignes
- une deuxième phase d'exercice réel, cet exercice s'est déroulé dans d'excellentes conditions le 9 novembre (classes évacuées rapidement, pointage précis des élèves).

Concernant l'alerte de type explosif, M. Duval pose la question de l'étroitesse du portillon reliant le lycée et le campus, en cas d'évacuation en condition réelle cette porte pourrait être rapidement un passage saturé avec des risques de bousculade (la proposition serait de mettre en place une porte double) ; par ailleurs, les élèves du lycée pourraient plutôt que de se regrouper sur le plateau sportif accéder eux aussi au campus (une grille double existe déjà).

Monsieur le Proviseur exposera ces propositions au responsable de la sécurité de l'Ambassade de France.

### **6/ Projet d'Etablissement, présentation du Programme d'Actions 2007-2008 : vote**

Le Programme d'actions est la transposition détaillée de la mise en œuvre du projet d'établissement.

Ce programme n'est pas figé, il s'enrichit régulièrement de nouvelles actions, qui lorsqu'elles sont validées par la Direction sont financées au niveau du budget de l'établissement.

Madame la Directrice du Primaire présente les principales actions au niveau du primaire.

En réponse à une question sur l'action « lire en fête » il est précisé que cette manifestation arrive tôt dans l'année scolaire. Une action « lire en fête » est toutefois organisée au niveau des classes de CM2 avec l'association des classes de CM2 des écoles primaires engagées dans la démarche de partenariat avec le LFTM. Par ailleurs, l'école a toujours une action « défis – lecture » organisée en mai.

Monsieur le Proviseur présente les principales actions au niveau du secondaire, reprenant les missions d'éducation à la santé (des précisions sont apportées sur la prévention contre le SIDA, prévention contre le tabac) d'éducation à la citoyenneté (représentation des élèves, préparation des élections, formation, café citoyen) et d'éducation à

l'orientation (le plan d'éducation à l'orientation va être diffusé aux familles, les 3 thèmes développés : connaissance de soi, connaissance des filières, connaissance des métiers sont déclinés sur l'ensemble des classes du collège et du lycée). Monsieur le Proviseur présente également quelques projets à dimension culturelle axés autour du cinéma, de la lecture, de la presse et de la francophonie.

Des précisions sont apportées sur le déroulement du café citoyen (débat organisé par et pour les lycéens sous la supervision de M. Duval), le thème est choisi par les élèves. Le Proviseur qui a assisté au premier café citoyen de cette année scolaire rapporte ses impressions très favorables, il a particulièrement apprécié la très bonne organisation des prises de parole et le respect des interventions de chacun.

La question du Carrefour des Métiers est abordée, il n'est pas facile de trouver une formule équilibrée qui réponde aux attentes quelquefois assez éloignée des élèves. Le souhait des élèves de rencontrer des professionnels très divers peut aussi être satisfait en associant un volet « orientation » aux interventions des personnalités extérieures au fur et à mesure des conférences et autres manifestations.

M. Sedena renouvelle au nom de l'Association Culturelle et Sportive tout le soutien qu'il se propose d'apporter avec les autres membres aux différents projets et initiatives.

La proposition est soumise à l'avis des membres du Conseil d'Etablissement

Votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

*Le programme d'actions est adopté à l'unanimité*

## **7/ Questions diverses :**

### ***QUESTIONS DES PARENTS***

#### ***Questions relatives aux frais de scolarité :***

##### **1. Pourriez-vous soumettre un plan prévisionnel des augmentations des frais de scolarité à venir ?**

Les frais de scolarité sont déjà votés plus d'un an et demie à l'avance (les frais que le CE votera au printemps 2008 seront ceux de l'année 2009-2010), il paraît difficile d'élaborer une prévision plus importante alors que le taux d'inflation et le dévaluation de l'ouguiya sont des facteurs imprévisibles et très déterminants.

##### **2. Un tarif dégressif pour les familles ayant au moins deux enfants scolarisés est-il envisageable ?**

Cela est envisageable et se pratique dans certains établissements, mais le volume des recettes à prévoir pour équilibrer le budget fait que la baisse sur ces familles devrait être compensée par d'autres augmentations sur les autres familles.

M. Sedena fait part de son analyse et des préoccupations exprimées par de nombreuses familles quant à l'augmentation des frais de scolarité. Il fait part de certaines pistes pour travailler avec l'administration sur des possibilités de financement mixtes. Une commission chargée de travailler spécifiquement ces questions sera mise en place rapidement.

#### ***Questions relatives au rythme scolaire :***

##### **3. Certaines familles ont émis le souhait de voir pratiquer la journée continue**

La position des enseignants du primaire est unanimement contre l'idée de la journée continue, les enfants ont besoin d'une coupure, la dernière heure du matin de 12h à 13h est déjà perçue comme une heure où l'attention des enfants est en nette baisse.

La direction du lycée, les enseignants et l'Inspecteur de l'Education Nationale (en poste à Dakar) étant défavorables à une évolution vers la journée continue, il n'est pas opportun de mettre en place une consultation alors que ce type d'évolution n'est pas envisageable.

La Direction comprend certains des arguments développés par certaines familles, mais le fonctionnement d'un établissement ne peut s'adapter à des contraintes principalement matérielles au détriment de l'intérêt pédagogique.

Par contre, dans le cadre de l'évolution du nombre d'heures de cours annoncée au primaire par le Ministre, M. Darcos, une adaptation des horaires devra faire l'objet d'une discussion et d'une décision en Conseil d'Etablissement.

### ***Questions relatives au nombre d'enseignants expatriés***

Le nombre d'enseignants expatriés est en hausse cette année puisqu'il y a eu une création au primaire et au secondaire (en anglais).

Au primaire : pour 14 classes, avec le jeu des ½ temps les 16 enseignants se répartissent en 1 expatriée, 14 résidents, 1 contrat local à ½ temps et 1 contrat local en Anglais.

Au secondaire : pour 21 classes, les 36 professeurs se répartissent en 7 expatriés, 15 résidents, 12 contrats locaux et 3 contrats de vacation.

Ce calcul ne prend pas en compte les 3 documentalistes qui sont tous en contrat local.

Il n'y a pas de quota par établissement, dans le contexte global de diminution des postes budgétaires d'expatriés, l'AEFE apporte son soutien dans la limite de ses contraintes budgétaires.

## **QUESTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS**

### ***Question de la baisse du pouvoir d'achat, d'absence d'augmentation salariale et de l'octroi d'avantages annexes***

Monsieur le Proviseur rappelle le principe de la réévaluation automatique des traitements des personnels en contrat local en fonction de l'IHCP : Indice Harmonisé de la Consommation et des Prix.

La réévaluation intervient 3 fois dans l'année, tous les 4 mois, il y a donc 3 augmentations par an.

Ce dispositif est prévu pour pallier les augmentations du coût de la vie.

Par ailleurs il existe bien dans l'établissement une grille indiciaire permettant des avances de rémunération. La Direction du lycée ne prévoit pas de réévaluation globale, elle estime que, à niveau de qualification et d'emploi égal, le lycée a une politique salariale qui place ses employés non enseignants en contrat de droit privé local dans une échelle de rémunération plus favorable que les administrations ou employeurs privés.

En matière salariale, l'établissement applique les dispositions du droit local. L'instauration d'un 13<sup>ème</sup> mois de salaire (qui représenterait un coût élevé par an /élève) n'est pas envisageable dans un établissement en gestion directe.

Concernant l'octroi d'avantages annexes, l'établissement prend déjà en charge les frais médicaux des personnels : consultations, examens, hospitalisations et médicaments.

Une nouvelle information à l'égard des personnels va être apportée au sujet de la couverture médicale de la famille de l'employé.

## **QUESTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

### ***Demande de résidentialisation des professeurs TNR***

Un professeur TNR est un professeur titulaire (certifié ou agrégé) non résident (en contrat de droit privé local).

Cette situation concerne 3 professeurs :

M. GRENIER Professeur de Mathématiques recruté il y a un an

M. COLLIN Professeur d'EPS, recruté pour cette rentrée 2007

M. FROISSART Professeur d'anglais, recruté pour cette rentrée 2007

L'AEFE essaie effectivement de résorber cette situation et a une position plutôt favorable aux résidentialisations.

Par contre, cette démarche a des répercussions financières importantes à la charge de l'établissement, de plus, les nouveaux supports de résidents se feraient à coût complet, c'est-à-dire à 115% (traitement + cotisations sociales).

L'examen des situations individuelles fait apparaître des surcoûts très importants qui ne peuvent dans les contraintes actuelles du budget être envisagés :

La résidentialisation des 3 professeurs aurait un surcoût de :

- 13 577 121 MRO soit 17 000 MRO / an / élève avec un taux de participation de 65%
- 30 406 000 MRO soit 38 500 MRO /an / élève avec un taux de participation de 100%

La situation de M GRENIER en tant que professeur agrégé avait été prise en compte en mars 2007 lors de la CCPLA, M GRENIER avait été classé 3<sup>ème</sup> sur 3 (alors que total 8 candidatures).

Monsieur le Proviseur a été saisi d'une demande par écrit de la part des 3 intéressés, ces courriers vont être transmis par voie hiérarchique à Madame la Directrice de l'AEFE avec ses observations détaillées sur les surcoûts.

Monsieur le Proviseur va ainsi interroger l'AEFE sur une évolution possible dans le cadre du budget qui est le budget de l'année 2008 (déjà élaboré et voté lors du CE du 01/10/2007).

### ***Demande de modification budgétaire en vue du versement d'une prime estivale à destination des personnels recrutés en CDD***

La signature d'un CDD, contrat de travail de droit privé et de droit local mauritanien, concerne les enseignants recrutés locaux, pour leur première année.

Un 1<sup>er</sup> contrat est signé en CDD selon les recommandations de l'AEFE, et les expériences passées ont démontré l'importance de conserver ce régime.

En cas de proposition de contrat à l'issue du CDD, un CDI est proposé.

Le 1<sup>er</sup> contrat est d'une durée de 10 mois de septembre à la fin de l'année scolaire en juin et assure bien sûr la rémunération des personnels durant toutes les périodes de petites vacances.

Au niveau de l'application du droit mauritanien, la même règle s'applique à tous les nouveaux personnels, par contre au niveau de l'établissement, un mécanisme compensatoire fait que les traitements en CDD prennent compte pour partie de ces deux mois non payés puisque le supplément de traitement équivaut à peu près à un mois de salaire

Il n'est pas possible de faire voter l'octroi d'une prime de vacances, c'est une décision qui ne serait pas validée par l'Agence

Monsieur le Proviseur propose de consulter les services de l'AEFE au sujet des futurs contrats de droit local pour savoir :

- si un CDD peut prévoir une durée de 12 mois intégrant les deux mois d'été avec plein traitement
- s'il est acceptable pour l'Agence de modifier la règle d'embauche des contrats locaux, avec un CDD plus court (4mois) renouvelable et un basculement plus rapide vers un CDI ou un CDI avec une période d'essai de 4 mois renouvelables.

### ***Demande de création d'un 4<sup>ème</sup> poste de surveillant***

Monsieur le Proviseur fait une présentation de la situation des personnels de vie scolaire :

M BA 39h poste créé en septembre 2004

Mme WORMS 34h poste créé en septembre 2004

Mme ABDELLAHI 39 h poste créé en septembre 2006

Historiquement, les 2 postes de surveillant à 30/39 ont été créés à la rentrée 2004 pour 314 élèves au secondaire (auparavant : 1 poste de conseiller d'éducation et pas de surveillant).

A la rentrée 2005 pas de changement, l'effectif élèves est de 352 élèves, en augmentation de 38

A la rentrée 2006 : Effectifs 398 soit + 84 élèves depuis la rentrée 2004.

Création d'un poste de surveillant au lycée en raison du transfert des cours au lycée et création d'un poste d'infirmière scolaire

A la rentrée 2007, pas de changement au niveau de la vie scolaire, l'effectif est de 445 élèves au secondaire soit + 45 élèves depuis 2006

La croissance des effectifs est régulière et le besoin d'encadrement est réel.

Une création supplémentaire n'est pas pour autant souhaitable, elle aurait un coût qui n'a pas été prévu dans le budget 2008.

Monsieur le Proviseur, en raison de la croissance réelle des effectifs de cette rentrée 2007 et de la prévision d'effectifs (+30 à +40) pour la rentrée 2008, propose la modification de la quotité horaire du poste de surveillante actuellement occupé par Mme WORMS, avec un passage de 34h hebdomadaires à un poste complet à 39 h.

Monsieur le Proviseur propose de rédiger un rapport d'opportunité pour soutenir cette demande qui nécessite l'accord de l'AEFE, il propose l'entrée en vigueur de cette modification pour la rentrée de septembre 2008 ce qui

entraîne un surcoût réduit pour le budget 2008 (4 mois de salaire) et permet l'introduction du surcoût futur dans le budget 2009.

***Possibilité de définir des interours de 5cmn pour permettre les trajets des élèves et des classes entre les secteurs du collège et du lycée***

Il n'y a pas de temps d'interours à 9h05 et 11h10. En cas de changement de cours (pour les élèves ou les enseignants) avec un déplacement entre la zone collège et la zone lycée, des pertes de temps sont inévitables.

L'instauration d'un interours supplémentaire est difficile en cours d'année en raison du service mixte (primaire-secondaire) des enseignants de langues vivantes.

Les deux hypothèses qui le permettraient ne sont pas souhaitables :

- réduction du temps de récréation de 10h de 5mn
- début des cours à 8h pour le secondaire, or il est important de maintenir l'arrivée différenciée des élèves du primaire et du secondaire

Il est possible de rediscuter pour l'année prochaine de nouveaux horaires permettant d'intégrer un battement de 5mn à 9h et 11h, une solution par ex : avancer le début des cours du secondaire à 7h50 (avant le primaire).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur remercie les membres du Conseil d'Etablissement, la séance est close à 21H40.